

SYNTHESE DU RAPPORT FINAL

Programme soutenu par France Bois Forêt

(19RD977 – Travaux de normalisation parquet lambris bardage)

Bénéficiaire(s) du projet : FNB, UFFEP

Prestataire(s) : BNBA et experts de FCBA

Montant du soutien apporté par France Bois Forêt : 20 000 €

Objectifs et contexte :

Suivi et élaboration de la normalisation française, européenne et internationale relative aux parquets bardages et lambris. Les travaux correspondants représentent près de 1.000 heures au niveau de FCBA et du BNBA, ce qui montre la forte activité normative de ce secteur.

La France, et donc le BNBA, assure le secrétariat et l'animation des groupes en charge des parquets tant au niveau européen, qu'international et gère l'ensemble des activités françaises dont les normes fondamentales que sont les NF DTU.

Le travail du BNBA consiste non seulement à la rédaction des projets de norme mais également à la préparation des positions nationales et à leur défense dans les instances européennes et ISO. Un travail de lobbying avec nos partenaires étrangers est en outre nécessaire pour faire passer les positions et demandes de l'industrie.

Ce travail est un travail de longue haleine qui se poursuit d'années en années. La moindre norme nécessite en effet au minimum trois ans entre l'activation d'un sujet de travail et sa publication. Ce délai atteint parfois cinq à dix ans pour des normes harmonisées, conduisant au marquage CE, ou des normes générales de type NF DTU. Le suivi dans le temps est donc fondamental afin d'influer et obtenir les résultats attendus par l'industrie.

Principaux résultats obtenus :

En 2019, les principaux résultats obtenus concernaient:

Au niveau national :

- La révision du NF DTU 51.2 *Pose de parquets collés* pour prendre en compte l'évolution de l'état de l'art notamment vis-à-vis de la vérification de l'humidité des supports, de leur planéité et surtout l'intégration dans le domaine d'application de la mise en œuvre sur planchers chauffants et réversibles. Le texte a été finalisé et devrait être publié début 2020.

- Les travaux de rédaction d'un amendement au NF DTU 51.1 relatif à la pose clouée des parquets a débuté pour introduire un tableau d'optimisation des entraxes prenant en compte une étude FCBA.

- Les travaux de révision du NF DTU 51.11 concernant la pose flottante des parquets a débuté en 2019. Ces travaux seront réalisés en parallèle de ceux de création d'un nouveau NF DTU relatif aux revêtements de sols stratifiés afin de permettre une cohérence entre les deux règles de mise en œuvre

de ces matériaux. La révision du NF DTU 51.11 reprendra les modifications et ajouts faits dans le NF DTU 51.2 afin d'avoir un texte reflétant le nouvel état de l'art.

- Le NF DTU 51.4 *Platelages extérieurs en bois* a été publié en décembre 2018. Il pourrait faire l'objet d'un amendement pour y incorporer certains produits pas encore couverts tels que les BMA.

Au niveau européen :

- L'EN 13756 *Planchers en bois – Terminologie* a été complètement révisée et publiée en février 2019. Cette révision avait pour principal objectif de modifier la définition du terme "parquet" afin de clarifier ce qu'il recouvre et ainsi limiter l'utilisation abusive de ce terme pour des revêtements de sol qui n'en seraient pas. Cette nouvelle version a servi de base pour la révision en 2019 de la norme ISO 5323 et de la norme française afin que les termes et définitions utilisés dans ce secteur soient les mêmes partout dans le monde.

- Plusieurs normes d'essai ont été révisées pour corriger des erreurs techniques qui avaient été introduites ou ajouter de nouvelles méthodes (notamment pour mesurer l'épaisseur du parement)

- Une nouvelle norme d'essai EN 17456 relative au collage du parement des parquets contrecollés a passé le stade de l'enquête. Les commentaires seront traités en 2020.

- De nombreux débats ont eu lieu sur la manière de réviser la norme harmonisée EN 14342 qui a été publiée en 2013. Les travaux officiels n'ont néanmoins pas débuté du fait des blocages de la Commission Européenne. Les travaux de préparation de cette révision continueront en 2020.

- Un suivi du projet de mandat relatif à la manière de traiter des COV dans les normes de revêtements de sol a été réalisé. Le mandat tel que rédigé actuellement obligerait à faire réaliser les essais par un laboratoire notifié. Ce projet de mandat n'a pas encore été adopté.

- La norme harmonisée EN 14915 *Lambris et bardages en bois massif* bien que publiée n'a pas encore été citée au JOUE. C'est donc la version précédente qui s'applique toujours pour effectuer le marquage CE de ces produits.

- La France a repris un secrétariat et une animation de groupe de travail européen intitulé « Autres produits ». Des travaux en vue de la création d'une norme relative aux platelages sont prévus en 2020.

Au niveau international :

- la norme ISO 5323 *Parquets – Vocabulaire* a été publiée en octobre 2019. Les termes et définitions ont été révisés pour les rendre homogènes avec la norme européenne.

Valorisation envisagée (maximum ½ page) :

L'influence française s'est encore accentuée dans tous les travaux européens et internationaux, permettant ainsi de faire prendre en compte les demandes et besoins des producteurs français.

Le NF DTU lors de sa publication va permettre de faire rentrer dans le domaine traditionnel la mise en œuvre sur des supports jusqu'alors couverts par des avis techniques. Cela devrait permettre de réduire les coûts correspondants pour l'industrie et augmenter la part de marché correspondante.

Indicateurs :

- **Nombre de normes publiées (y compris DTU) : 4**
- **Nombre de réunions : 8**

Année de publication : 2019